



Demande AME à titre humanitaire

Par **BAHY**, le **12/11/2015** à **16:07**

Bonjour Marnia,
Est-ce que vous avez trouvé une solution à votre problématique?

Je me trouve dans une situation presque identique à la votre; c-à-d hospitalisation d'un proche (infarctus myocarde) arrivé en France avec visa Schengen et durée inférieure à 3 mois.

pour présenter un dossier AME à titre humanitaire on demande dans le dossier un engagement de la famille pour payer toute la somme (30KE) puis on peut présenter par la suite le dossier. Sachant que très peu de dossiers sont acceptés!!, donc après l'engagement c'est pas sûre la réponse.

Merci de votre retour,
Cordialement.

Par **miyako**, le **25/02/2018** à **14:20**

Bonjour,
Les visas schengen sont faits pour les touristes qui sont sensés avoir une protection sociale dans les pays d'origines.

l'AME n'est pas non plus faites pour pallier à ce manque de prudence.

Ce n'est pas à la sécurité sociale française de payer.

Les frais avancés seront remboursés par la sécurité sociale du pays d'origine

Amicalement vôtre

Suji KENZO

Par **youris**, le **25/02/2018** à **15:40**

bonjour,
les consulats sont prévus pour aider leurs ressortissants en difficulté dans les pays étrangers.

à ma connaissance, certains pays rechignent à rembourser la france.

ainsi la dette des pays étrangers envers les seuls hopitaux parisiens (assistance publique) était de l'ordre de 120 millions d'euros en 2015.

salutations